

# Conseils Pratiques

## Service Permanence 24h/24

Les associations qui ne disposent pas d'un service technique peuvent prendre recours au service technique Infopla en cas d'incident grave ou urgent.

Pour faire appel à notre service permanence, veuillez procéder comme suit:

Composez le n° de téléphone: **26 36 50 1**

- ▶ Pendant les heures de bureau, les appels sont traités directement par notre équipe technique.
- ▶ En dehors des heures de bureau, les appels sont déviés au répondeur automatique.

Après le beep sonore, veuillez indiquer clairement:

- ▶ votre nom,
- ▶ le nom du foyer,
- ▶ l'adresse du foyer,
- ▶ votre n° de téléphone ou mobile,
- ▶ la nature exacte de l'incident.

Après votre appel, notre agent de service vous contacte dès que possible. Souvent, le problème peut se résoudre par téléphone.

Dans les autres cas, notre agent se rend sur place ou se charge de faire appel à un corps de métier pour effectuer la réparation.